<u>COMPTE RENDU</u> <u>R</u>É<u>UNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

<u>DU 28 SEPTEMBRE 2021 à 19h00</u> Date de Convocation : 21 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PIERRERUE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur ROGER Daniel;

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents: AUZIAS Laurent. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD

Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. ROGER Daniel. TEYSSOU Fabien.

Absents excusés: BARDONNEAU Hélène, WIRT Sabine.

Procuration:

Maire

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : CALVET Alain.

Approbation du conseil municipal du 14 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N°1 - REVISION PRIX SALLE « L'ETAPE DE PIERRERUE »

Monsieur le Maire fait part, au conseil municipal de la nécessité d'adapter les tarifs pour la nouvelle salle multi-activités « L'ETAPE DE PIERRERUE » et de modifier ce qui en découle : la convention de réservation et le règlement .

Il propose au Conseil l'application des nouveaux tarifs dont tableau de proposition ci-dessous.

| | DESIGNATION | TARIF |
|----------|---|----------------------|
| WEEK-END | Personnes majeures résidant la commune Personnes majeures payant la taxe foncière sur la commune Nettoyage des locaux par la commune | 200,00 € 200,00 € |
| | Personnes majeures et personnes morales de droit privé non résidant sur la commune | 800,00€ |
| | Nettoyage des locaux par la commune | 200,00€ |

| JOURNEE | Personnes majeures résidant la commune Personnes majeures payant la taxe foncière sur la commune | 100,00€ |
|---------|---|----------|
| | Nettoyage des locaux par la commune | 200,00€ |
| | Personnes majeures et personnes morales de droit privé non résidant sur la commune | 400,00 € |
| | Nettoyage des locaux par la commune | 200,00€ |

| Associations communales, collectivités territoriales, structures intercommunales, | A la |
|---|------------|
| Etablissements publics nationaux, organismes de formations territoriaux, | |
| organisations consulaires | la commune |

| CAUTION | 1 500,00 € |
|------------------|------------|
| CAUTION MENAGE | 200,00 € |
| REGLEMENT ARRHES | 30% |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de tous les nouveaux tarifs et caution de la location de la salle « L'ETAPE DE PIERRERUE » ainsi que les modifications du règlement et de la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Réparation à venir du parapet route de la Bosque.
- Demande de changement des heures des prochains conseils à 18h00.

Le Maire PIERRE Daniel ROGER